

## Recensement agricole 2020

# Le paysage agricole normand entre 2010 et 2020 : poursuite du développement des grandes cultures et restructuration de l'élevage bovin

En 2020, la Normandie compte plus de 26 500 exploitations agricoles qui impliquent plus de 50 100 personnes de façon régulière dans leur activité. Si ce dernier recensement agricole confirme les tendances observées ces deux dernières décennies (baisse du nombre d'exploitations et agrandissement des surfaces), la restructuration des exploitations agricoles s'opère cependant, à un rythme moins soutenu qu'auparavant. Près d'une exploitation sur quatre en Normandie dégage un chiffre d'affaires supérieur à 250 000 €. Le développement des grandes cultures se poursuit, elles sont implantées par presque une exploitation sur trois. Elles constituent l'orientation dominante sur le territoire normand en 2020. L'élevage bovin se concentre dans des exploitations de plus grande taille.

### Des exploitations moins nombreuses, avec une surface agricole utilisée plus importante

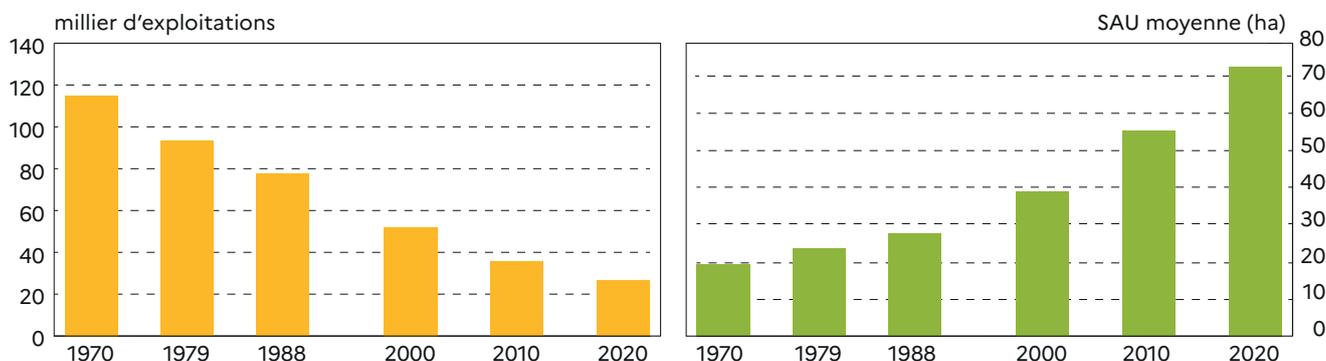
En Normandie, le nombre d'exploitations a diminué de 25 % en 10 ans. La Normandie compte ainsi 26 500 exploitations en 2020, contre 35 374 en 2010. Pour autant, le rythme de diminution du nombre d'exploitations

s'est ralenti par rapport à la décennie précédente (2,8 % par an contre 3,8 %). Si une baisse des Surfaces Agricoles Utilisées (SAU) est constatée (-1,4 % en 10 ans), celle-ci se poursuit également à un rythme moins important que sur la période 2000-2010. Conséquence de ces évolutions : sur ces dix dernières années, la superficie moyenne des exploitations a augmenté de 18 ha,

atteignant 74 ha. Un quart des exploitations de la région exploite moins de 10 ha et un quart plus de 116 ha. Les 10 % des exploitations les plus grandes dépassent 178 ha (+ 33 ha par rapport à 2010). Seules 2 % des exploitations agricoles ne valorisent pas de SAU. Il s'agit par exemple des éleveurs de volailles hors sol ou des apiculteurs.

### Un rythme de diminution des exploitations agricoles moins soutenu par rapport aux deux décennies précédentes

Évolution du nombre d'exploitations et SAU moyenne par exploitation (en ha) en Normandie entre 1970 et 2020



Champ : Normandie, hors structures gérant des packages collectifs.  
 Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)



## Le recensement agricole en quelques chiffres

	2010	2020	Évolution 2020/2010	Écart 2020/2010
Exploitations	35 400	26 500	- 25 %	
<i>dont à spécialisation végétale</i>	22,8 %	36,2 %		+ 13,4
<i>à spécialisation animale</i>	65,7 %	53,0 %		- 12,7
<i>mixtes (polyculture et/ou polyélevage)</i>	11,4 %	10,8 %		- 0,7
Part des exploitations sous statut individuel	72,0 %	59,5 %		- 12,4
Part des exploitations en agriculture biologique <sup>1</sup>	2,2 %	7,7 %		+ 5,6
Part des exploitations sous autres signes officiels de qualité ou d'origine <sup>2</sup>	6,5 %	8,2 %		+ 1,7
Part des exploitations vendant en circuit court <sup>3</sup>	9,2 %	15,2 %		+ 6,0
Chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs (nombre de personnes)	43 400	34 000	- 22 %	
<i>Part des chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs ayant 60 ans et plus</i>	25,0 %	29,5 %		+ 4,5
<i>Part des femmes parmi les chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs</i>	28,8 %	27,6 %		- 1,2
Travail agricole <sup>4</sup> (ETP)	45 400	39 600	- 13 %	
SAU totale (millier d'ha)	1 980	1 952	- 1 %	
<i>dont céréales, oléagineux, protéagineux</i>	39,4 %	39,4 %		0,0
<i>prairies (artificielles, temporaires, permanentes)</i>	42,7 %	39,4 %		- 3,2
<i>cultures permanentes</i>	0,5 %	0,6 %		+ 0,1
SAU moyenne <sup>5</sup> (ha)	56	74	+ 32 %	
Cheptel (millier d'UGB)	2 505	2 350	- 6 %	

1. Certifiée ou en conversion (cahier des charges officiel).
  2. Label rouge, IGP, AOC-AOP, STG.
  3. Fleurs et plantes exclues en 2010.
  4. Hors prestations de service (ETA, Cuma...).
  5. Y compris exploitations sans SAU.
- Champ : Normandie, hors structures gérant des pacages collectifs.  
Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

### Généralisation des exploitations de grande taille économique

Entre 2010 et 2020, la proportion des petites et moyennes exploitations (dont la PBS est comprise entre 25 000 et 250 000 € – cf. *Source et définitions*) demeure globalement stable, leur part relative est de 42 % en Normandie (44 % en 2010). Elles valorisent aujourd'hui 42 % de la SAU, leur taille moyenne est de 73 ha.

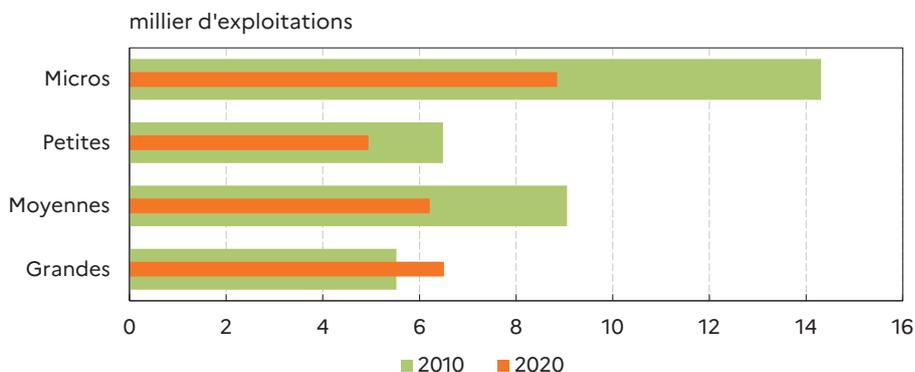
S'agissant des micro-exploitations (moins de 25 000 € de PBS), celles-ci affichent une forte baisse : leur nombre a diminué de presque 5 500, elles ne représentent plus qu'une exploitation agricole sur 3 en 2020 (40 % en 2010). Avec une SAU moyenne de presque 10 ha, elles ne valorisent que 4 % de la SAU normande.

À l'inverse, les exploitations de grande taille économique (dont la PBS est supérieure à 250 000 €) progressent significativement. Leur nombre a augmenté de plus de 900 exploitations. Elles constituent aujourd'hui 25 % des exploitations

agricoles normandes (16 % en 2010). Majoritairement spécialisées dans l'élevage bovins lait (40 %) et en grandes cultures (24 %), elles mettent en valeur plus de 54 % de la SAU, leur taille moyenne est de 162 ha.

### Une exploitation agricole sur quatre en Normandie a une dimension économique de grande taille

Taille économique<sup>1</sup> des exploitations en Normandie en 2010 et 2020



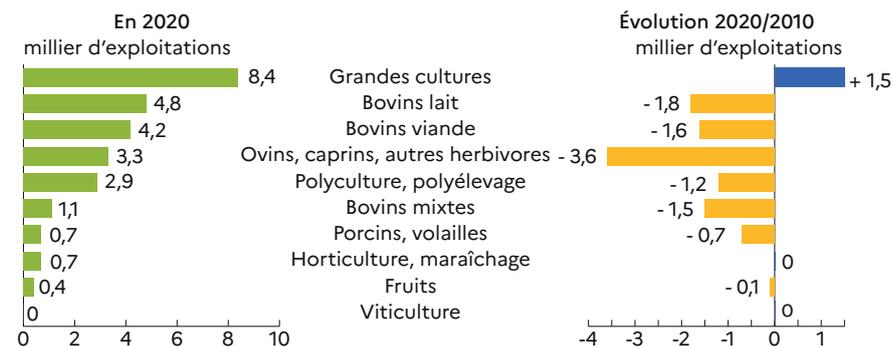
1. Calculée en 2010 et 2020 « aux prix de 2017 ».  
Champ : Normandie, hors structures gérant des pacages collectif.  
Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

## Développement des exploitations de grandes cultures aux dépens de l'élevage

La dernière décennie a été marquée par une progression importante des exploitations spécialisées en grandes cultures qui représentent 32 % des exploitations en 2020 contre 19 % en 2010. Majoritaire en Normandie, il s'agit de la seule orientation pour laquelle le nombre d'exploitations a significativement augmenté (+ 1 500 entre 2010 et 2020). En revanche, les élevages spécialisés en bovins lait et en bovins viande ont subi une baisse de 28 % en nombre d'exploitations. Ils occupent respectivement la deuxième et la troisième position avec 18 % et 16 % des exploitations. Les ovins, autres herbivores sont à la quatrième position, composés principalement de micros et petites exploitations. La polyculture, polyélevage se maintient à 11 % des

## 32 % des exploitations spécialisées en grandes cultures en Normandie

### Évolution des orientations technico-économiques des exploitations agricoles (OTEX) en Normandie entre 2010 et 2020



Champ : Normandie, hors structures gérant des packages collectifs.  
Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

exploitations, bien qu'ayant subi une baisse de 29 % du nombre d'exploitations. Dans l'Eure, la Seine-Maritime, le Calvados et l'Orne, les exploitations spécialisées en grandes cultures sont ainsi les exploitations majoritaires ; elles représentent respectivement 62 %,

41 %, 30 % et 25 % dans chacun de ces départements. À l'inverse, dans la Manche, les élevages bovins spécialisés lait et viande restent majoritaires (29 % et 20 % respectivement) malgré une progression des exploitations spécialisées en grandes cultures de 47 % en l'espace de 10 ans.

### Encadré 1 : La restructuration de l'élevage bovin laitier et allaitant

Bien que les effectifs de vaches laitières et de vaches allaitantes se stabilisent en Normandie (-2 %), le nombre d'élevages a considérablement baissé en l'espace de 10 ans (-37 % pour les élevages de vaches laitières, -27 % pour les vaches allaitantes). Par conséquent, le troupeau moyen est en nette augmentation : 82 vaches laitières en moyenne dans les exploitations détentrices en 2020, contre 52 vaches laitières en 2010. Les exploitations laitières valorisent une surface plus importante (120 ha en 2020 contre 92 ha en 2010). Cependant, si la surface moyenne des prairies de ces exploitations progresse (57 ha en 2020 contre 45 ha en 2010), la part des prairies dans la SAU diminue (47 % en 2020 contre 50 % en 2010).

### Des effectifs bovins de plus en plus concentrés dans les exploitations agricoles

Évolution de la structure des exploitations ayant des vaches laitières et des vaches allaitantes en Normandie entre 2010 et 2020

	Normandie			
	Ensemble des exploitations		dont grandes exploitations	
	2020	Évolution depuis 2010 (%)	2020	Évolution depuis 2010 (%)
<b>Exploitations ayant des vaches laitières (millier)</b>	<b>7,1</b>	<b>- 37</b>	<b>4,1</b>	<b>+ 11</b>
Cheptel de vaches laitières (millier de têtes)	576,2	- 2	438,6	+ 49
Troupeau moyen en vaches laitières (tête)	82	+ 57	106	+ 34
SAU totale (millier d'ha)	849,1	- 18	632,6	+ 16
SAU moyenne (ha)	120	+ 31	153	+ 4
Surface de prairies (millier d'ha)	402,7	- 21	270,4	+ 19
Surface de prairies moyenne (ha)	57	+ 26	66	+ 6
Part des prairies dans la SAU (%)	47	- 4	43	+ 2
<b>Exploitations ayant des vaches allaitantes (millier)</b>	<b>8,1</b>	<b>- 27</b>	<b>2,0</b>	<b>+ 10</b>
Cheptel de vaches allaitantes (millier de têtes)	228,8	- 2	79,6	+ 27
Troupeau moyen en vaches allaitantes (tête)	28	+ 33	41	+ 15
SAU totale (millier d'ha)	728,7	- 3	360,4	+ 17
SAU moyenne (ha)	90	+ 32	184	+ 6
Surface de prairies (millier d'ha)	372,6	- 8	141,4	+ 11
Surface de prairies moyenne (ha)	46	+ 26	72	+ 1
Part des prairies dans la SAU (%)	51	- 5	39	- 5

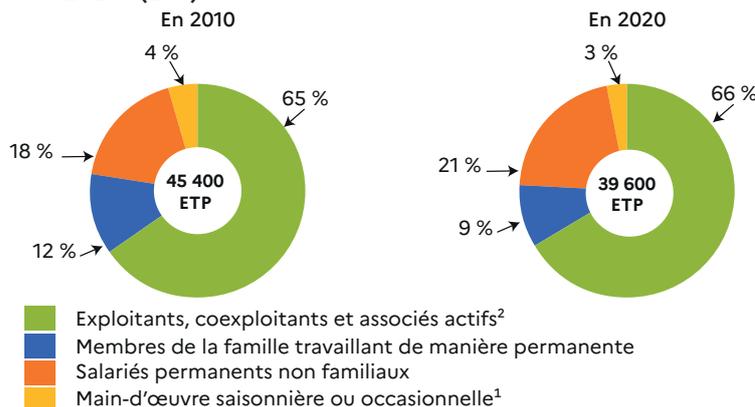
Note : SAU = Surface Agricole Utilisée  
Champ : Normandie, hors structure gérant des packages collectifs  
Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

## Une main-d'œuvre de moins en moins familiale dans les exploitations agricoles

En 2020, 50 100 personnes travaillent de manière régulière dans les exploitations agricoles normandes ; s'y ajoute le travail des salariés saisonniers (9 100 personnes). L'ensemble représente 39 600 ETP, soit un recul de 13 % par rapport à 2010. Plus de 34 000 chefs d'exploitation et coexploitants assurent près des deux tiers du volume de travail dans les exploitations agricoles normandes. La diminution de la participation des autres membres de la famille se poursuit : elle contribue à 9 % du volume de travail en 2020 contre 12 % en 2010. Le nombre de conjoints coexploitants a diminué de 8 % par rapport à 2010. Pour pallier la baisse de la main-d'œuvre familiale, les exploitations ont recours de plus en

## Un recours accru au salariat

Répartition du volume de travail dans les exploitations agricoles en Normandie en 2010 et 2020<sup>1</sup> (ETP)



1. Hors prestations de service (ETA, Cuma...). 2. Coexploitants familiaux inclus.  
Champ : Normandie, hors structures gérant des packages collectifs  
Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

plus à des salariés permanents. Ils réalisent 21 % du travail agricole en 2020 contre 18 % en 2010. Enfin, 63 % des exploitations agricoles ont recours à de la main-d'œuvre

extérieure fournie par des Entreprises de Travaux Agricoles (ETA) ou des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA).

## Source et définitions

Réalisé tous les 10 ans, le **recensement agricole** permet d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture à une échelle géographique fine et d'en analyser ses évolutions. Sont interrogées l'ensemble des **exploitations agricoles**, à savoir toute unité économique répondant aux critères suivants :

- avoir une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales
- atteindre une dimension minimale, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache, 6 brebis mères...)
- avoir une gestion courante indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirène ou d'un identifiant de demande d'aide de la politique agricole commune (PAC) présume de l'indépendance de gestion

**La production brute standard (PBS)**, par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations.

Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Le recensement agricole est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros, « petite », celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyenne » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grande » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Les coefficients utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015-2019, ce qui fournit les PBS moyennes de 2017 (note méthodologique en fichier associé).

**Un équivalent-temps-plein (ETP)** correspond au travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année).

**L'unité de gros bétail (UGB)** est utilisée pour comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. À chaque type d'animal est attribué un coefficient basé sur ses besoins alimentaires. L'UGB mentionnée dans cette publication est celle tous aliments (UGBTA).

**Cette publication** présente les premiers résultats, provisoires, du recensement agricole 2020.